Province du Québec MRC d'Abitibi-Ouest Municipalité de Palmarolle

<u>Séance extraordinaire</u> des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la *Salle du conseil* au 499, Route 393, le 10 mars 2016, à 17 heures.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Présences : Absences :

M^{me} Louisa Gobeil MM Fernand Filion Ghislain Godbout

MM Gino Cameron Jeannot Goulet

Allan Fortier

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 17:05 h, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution nº 16-05-095 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Annie Duquette, soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 291;
- 3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

→ Adoption du Règlement d'emprunt n° 291

Résolution nº 16-05-096 Adoption du Règlement nº 291

décrétant une dépense et un emprunt pour le bouclage des réseaux d'aqueduc d'égouts et unitaires

d'aqueduc, d'égouts et unitaires

Attendu que des travaux de bouclage des réseaux d'aqueduc et

d'égouts sont requis afin de régler les problèmes de

gel de borne-fontaine dans le secteur;

Attendu que la municipalité de Palmarolle s'est vue confirmé une

contribution dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) tels que

décrits dans le projet de Règlement nº 291;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment

donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars

2016;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 291 décrétant une dépense de 248 745 \$ et un emprunt de 248 745 \$ pour la réalisation du bouclage des réseaux d'aqueduc, d'égouts et unitaires sur le tronçon situé sur la 2° Rue Est, entre la 3° Avenue Est et la 4° Avenue Est et les travaux de voirie qui en découlent.

→ LEVEE DE LA SEANCE

Résolution nº 16-05-097 Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 17 heures et 12 minutes.

La secrétaire d'assemblée,
Annie Duquette Directrice générale Secrétaire-trésorière